

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-PREMIER

RÈGLEMENT 506-25 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
498-25 ÉTABLISSANT LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES
D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le règlement 479-24 sur les permis et certificats le 28 octobre 2024 et qu'il est entré en vigueur le 19 décembre 2024;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 5.4 du règlement 479-24 sur les permis et certificats stipule que le coût d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est établi en vertu du règlement établissant les tarifs des différents services de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d'urbanisme de la Municipalité le 10 février 2025;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter des modifications;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé le 8 décembre 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le présent règlement soit déposé comme suit :

ARTICLE 1

Que le préambule fasse partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement vise à fixer le coût d'un permis ou d'un certificat d'autorisation du département d'urbanisme comme suit :

Permis de Lotissement		30.00 \$
Bâtiment principal		
Nouvelle construction	Habitation de 3 logements et moins	150.00 \$
	Habitation de 4 logements et plus	50 \$ / logement
	Bâtiment commercial	200.00 \$
	Bâtiment industriel	
	Bâtiment institutionnel	
	Bâtiment agricole et installation d'élevage	
Transformation, réparation, agrandissement et rénovation	plus de 10 000 \$	50.00 \$
	moins de 10 000 \$	20.00 \$
Ajout d'une unité d'habitation accessoire attachée		50.00 \$
Démolition		gratuit
Démolition bâtiment patrimonial		50.00 \$

Bâtiment et construction accessoire		
Abri d'auto attenant		25.00 \$
Abri de jardin		25.00 \$
Abri sommaire en zone agricole		25.00 \$
Balcon, patio, terrasse et galerie		25.00 \$
Bâtiment d'entreposage domestique (cabanon)		25.00 \$
Bâtiment accessoire – Usages autres que résidentiels		50.00 \$
Bâtiment accessoire – Fermette		25.00 \$
Garage privé attenant / intégré		50.00 \$
Garage privé détaché		50.00 \$
Kiosque – Vente saisonnière produits agricoles		25.00 \$
Pavillon multifonctionnel		25.00 \$
Piscine		25.00 \$
Serre domestique		25.00 \$
Terrasse saisonnière		25.00 \$
Unité d'habitation accessoire détachée		50.00 \$
Véranda / Solarium 3 saisons		25.00 \$
Rénovation bâtiment accessoire		25.00 \$
Démolition et déplacement bâtiment accessoire		gratuit
Aménagement de terrain et équipement accessoire		
Aménagement ou réaménagement d'un stationnement		25.00 \$
Antenne de télécommunication		25.00 \$
Clôture		25.00 \$
Muret		25.00 \$
Ouvrage de captage des eaux souterraines (puits)		50.00 \$
Installation septique	Nouvelle / Remplacement	50.00 \$
	Réparation	50.00 \$
Remblai		50.00 \$
Usages		
Changement d'usage		50.00 \$
Usage complémentaire à l'habitation		50.00 \$
Autres travaux et ouvrages		
Abattage d'arbres		gratuit
Enseigne		gratuit
Éolienne de plus de 25 mètres	1 000.00 \$ pour la première et 500.00 \$ par éolienne additionnelle	
Éolienne domestique (moins de 25 mètres)		50.00 \$
Lac artificiel (aménagement ou réaménagement)		100.00 \$
Ouvrages et travaux en milieu humide et zones écologiques		50.00 \$
Ouvrages et travaux sur la rive ou le littoral		50.00 \$
Ouvrages et travaux en plaine inondable		50.00 \$
Transport d'un bâtiment		100.00 \$
Utilisation d'une voie de circulation lors de travaux de construction		25.00 \$
Renouvellement d'un permis ou d'un certificat		
50 % du tarif initial		

Demandes particulières		
Dérogação mineure	Régularisation d'une situation existante	500.00 \$
	Nouveau projet	500.00 \$
Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	Analyse	Gratuit
Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)	Analyse	1 500.00 \$
Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)	Analyse, affiche et procédure de modification	2 000.00 \$
Demande d'intervention du conciliateur-arbitre	Réception et examen d'une demande, avis de convocation, visite des lieux, réception des observations et conciliation	500.00 \$
	Rédaction de l'ordonnance	300
	Tout autre rapport, inspection ou intervention réalisée par le conciliateur-arbitre	Taux horaire de 50 \$
	Services ou consultation d'un professionnel externe	Coût réel

ARTICLE 3

Que le présent règlement abroge et remplace le règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d’urbanisme de la municipalité.

ARTICLE 4

Que le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ

Résolution numéro 26-01-016



Lucien Thibault,



Julie Roy,

Maire
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion
Dépôt du projet de règlement
Adoption du règlement
Entrée en vigueur du règlement

:
:
:
:

8 décembre 2025
8 décembre 2025
10 janvier 2026
11 janvier 2026